



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/117

**OBJET : CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA  
RD 111 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE  
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
MONTESQUIEU ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 2 juillet 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021**

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. \* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**  
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/117

## **OBJET : CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RD 111 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**Vu** les statuts de la CCM, et notamment leur article 3-2-3 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

**Vu** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi « MOP »,

**Vu** l'avis de la commission Infrastructures et Voiries du 24 juin 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### **EXPOSE**

Afin de répondre aux importants enjeux de mobilité du territoire, en complément et cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la CCM mobilise dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de notre « Plan Mobilités » en cours de construction, il est ainsi proposé d'attribuer un fonds de concours au titre du soutien de la CCM aux infrastructures de mobilités douces.

La Communauté de Communes de Montesquieu participe à la sécurisation et la fluidité des déplacements sur le territoire communautaire dans une approche de développement durable.

Le site de la Technopole Bordeaux-Montesquieu à Martillac génère un trafic important sur la RD 111 dite « voie romaine ». La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite aménager une piste cyclable le long de la RD 111 en jonction entre le giratoire de l'Europe et l'entrée du site de la Technopole Bordeaux-Montesquieu. Cet aménagement en site propre devient une nécessité pour protéger et promouvoir les déplacements doux vers la Technopole.

L'emprise de cette future piste est inscrite au PLU avec un emplacement réservé sur des parcelles privées. L'acquisition de ces parcelles peut faire l'objet d'une subvention du département.

La piste cyclable est en jonction avec la piste cyclable départementale sur la RD109, il convient de conventionner avec le Département de la Gironde pour pouvoir réaliser un débouché de piste sur les infrastructures départementales.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département de la Gironde,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

